

CONDITIONS D'ELIGIBILITE SELON LE PROFIL BRS

BRS 1 "Accession sociale" (prix moyen : 2800 € max par m² shab)

Profil acquéreur :

- Avoir des revenus fiscaux de référence n-2 qui ne dépassent pas, au 1^{er} janvier 2025

Nbre de personnes destinées à occuper le logement	1	2	3	4	5	6	Personne supplémentaire
Revenu fiscal de référence (n-2)	29 001 €	38 730 €	46 574 €	56 228 €	66 144 €	74 545 €	8 315 €

- Demeurer et/ou travailler sur une commune de Rennes Métropole
- Ne pas être propriétaire d'un autre bien immobilier
- Être bénéficiaire du Prêt à Taux Zéro (PTZ)

Documents à fournir pour la commission d'attribution, auprès du promoteur :

- Livret de famille
- RFR n-2 et n-1
- 12 derniers bulletins de salaires
- Déclaration sur l'honneur de ne pas être propriétaire d'un autre bien
- Simulation bancaire

BRS 2 (prix moyen : 3200 € max par m² shab)

Profil acquéreur :

- Avoir des revenus fiscaux de référence n-2 qui ne dépassent pas, au 1^{er} janvier 2025

Nbre de personnes destinées à occuper le logement	1	2	3	4	5	6	Personne supplémentaire
Revenu fiscal de référence (n-2)	31 322 €	41 829 €	50 300 €	60 726 €	71 436 €	80 509 €	8 980 €

- Demeurer et/ou travailler sur une commune de Rennes Métropole
- Ne pas être propriétaire d'un autre bien immobilier
- Être bénéficiaire du Prêt à Taux Zéro (PTZ)

Documents à fournir pour la commission d'attribution :

- Livret de famille
- RFR n-2 et n-1
- 12 derniers bulletins de salaires
- Déclaration sur l'honneur de ne pas être propriétaire d'un autre bien
- Simulation bancaire

BRS 3 (3800 € max par m² shab)

Profil acquéreur :

- Ne pas être propriétaire d'un autre bien
- Avoir des revenus fiscaux de référence n-2 qui ne dépassent pas, au 1^{er} janvier 2025

Pour la Ville de Rennes

Nbre de personnes destinées à occuper le logement	1	2	3	4	5	6	Personne supplémentaire
Revenu fiscal de référence (n-2)	34 658 €	51 800 €	67 902 €	81 070 €	96 455 €	108 538 €	12 096 €

Pour les communes de *Acigné, Betton, Bruz, Cesson-Sévigné, Chantepie, Chartres-de-Bretagne, Chavagne, Chevaigné, Gévezé, La Chapelle-des-Fougeretz, Le Rheu, L'Hermitage, Montgermont, Mordelles, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Orgères, Pacé, Pont-Péan, Saint-Erblon, Saint-Gilles, Saint-Grégoire, Saint-Jacques-de-la-Lande, Thorigné-Fouillard, Vern-sur-Seiche, Vezin-le-Coquet*

Nbre de personnes destinées à occuper le logement	1	2	3	4	5	6	Personne supplémentaire
Revenu fiscal de référence (n-2)	34 658 €	51 800 €	62 265 €	74 584 €	88 291 €	99 357 €	11 071 €

Pour les communes de *Bécherel, Bourgarré, Brécé, La Chapelle-Chaussée, La Chapelle-Thouarault, Cintré, Clayes, Corps-Nuds, Laillé, Langan, Miniac-sous-Bécherel, Nouvoitou, Parthenay-de-Bretagne, Romillé, Saint-Armel, Saint-Sulpice-la-Forêt, Le Verger*

Nbre de personnes destinées à occuper le logement	1	2	3	4	5	6	Personne supplémentaire
Revenu fiscal de référence (n-2)	30 131 €	40 239 €	48 390 €	58 419 €	68 722 €	77 450 €	8 639 €

BRS 4 (4200 € max par m² shab)

Profil acquéreur :

- Ne pas être propriétaire d'un autre bien
- Avoir des revenus fiscaux de référence n-2 qui ne dépassent pas, au 1^{er} janvier 2025

Pour la Ville de Rennes

Nbre de personnes destinées à occuper le logement	1	2	3	4	5	6	Personne supplémentaire
Revenu fiscal de référence (n-2)	38 508 €	57 555 €	75 447 €	90 078 €	107 173 €	120 598 €	13 440 €

Pour les communes de Cesson-Sévigné, Chantepie, Saint-Grégoire, Saint-Jacques-de-la-Lande

Nbre de personnes destinées à occuper le logement	1	2	3	4	5	6	Personne supplémentaire
Revenu fiscal de référence (n-2)	38 508 €	57 555 €	69 183 €	82 871 €	98 101 €	110 396 €	12 301 €